



Sites Natura 2000
FR 5302014 et FR 5312012
« Vallée du Canut »







Comité de Pilotage - 17 février 2014



Ordre du jour

- Informations générales
- Les actions sur le site Natura 2000
- A suivre... Les prochaines étapes
 - DOCOB
 - Groupes de travail
 - Désignation de la structure animatrice et du Président du COFIL
 - COFIL de validation et Sortie terrain

Comité de Pilotage - 17 février 2014




Informations générales

- Transmission d'un article aux collectivités et associations pour insertion dans les bulletins communaux, associatifs, ...
- Diffusion de la lettre Natura 2000 en format PDF aux collectivités et associations pour insertion sur les sites internet



Comité de Pilotage - 17 février 2014



Informations générales

- Réunion de deux groupes de travail
 - Le 17 décembre 2013
 - Groupe de travail « Activités socio-économiques et de loisir »
 - Groupe de travail « Habitats, faune, flore, oiseaux »
 - Travail sur les actions suite à la définition en groupe de travail et à la validation en COFIL des objectifs opérationnels

Comité de Pilotage - 17 février 2014



Les objectifs du site Natura 2000
Propositions modificatives

- Proposition de modifications des GT
 - Homogénéisation des intitulés de 7 objectifs opérationnels
 - Division d'un objectif en deux :
 - Maintenir la population de loutre en bon état de conservation et/ou la restaurer
 - Maintenir les populations des espèces piscicoles d'intérêt communautaire en bon état de conservation et/ou les restaurer
 - Nouvel objectif opérationnel : « Limiter le dérangement des oiseaux d'intérêt communautaire »
 - Objectif ayant suscité un vif débat lors des GT



Comité de Pilotage - 17 février 2014



Les objectifs du site Natura 2000
Propositions modificatives

- Proposition d'ajout d'objectif suite au GT
 - « Maintenir les aulnaies d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation et/ou les restaurer »
 - Objectif de développement durable concerné :
 - GH – Protéger et gérer les habitats et espèces d'intérêt communautaire
 - Motif : les aulnaies d'intérêt communautaire ont été classées comme « enjeu fort »

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Les fiches-actions et mesures

- Démarche de définition des actions
 - Premières propositions d'actions en GT du 22/10/2013
 - Près de 100 proposées
 - Tri et analyse des actions par la CM N2000
 - Travail sur les actions en GT du 05/12/2013 = 65 actions
 - Discussion sur l'ensemble des actions proposées, travail de synthèse
 - GT HFFO : Obj. GH, GA et CS ; GT ASEL : Obj. AL et AC
 - Travail complété par la CM N2000 = 41 fiches-actions
 - Regroupement d'actions entre elles
 - Reformulation de certaines actions
 - Codification des actions pour une meilleure clarté

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Les fiches-actions et mesures

- 41 fiches-actions proposées
 - 1 fiche-action = plusieurs mesures
 - Chaque fiche action est rattachée à un objectif de développement durable
 - 14 fiches actions affiliées à GH
 - 1 affiliée à GA
 - 8 affiliées à CS
 - 15 affiliées à AL
 - 3 affiliées à AC
- Plusieurs fiches-actions contribuent à atteindre un objectif opérationnel...
... Mais une fiche-action peut contribuer à atteindre plusieurs objectifs opérationnels

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Exemple concret

- Lande de l'Hermitage
 - Lande humide d'intérêt communautaire prioritaire (4020*-1)
 - Etat de conservation : défavorable inadéquat
 - Atteintes : dynamique de boisement et d'embroussaillage
- Enjeu de conservation : Enjeu TRES FORT (conservation des landes humides atlantiques tempérées à bruyère ciliée et bruyère à quatre angles)

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Exemple concret

- Lande de l'Hermitage
 - Enjeu TRES FORT
 - Objectif de développement durable : Protéger et gérer les habitats d'intérêt communautaire
 - Objectif opérationnel : Maintenir les landes humides en bon état de conservation et/ou les restaurer
 - Fiche-action : GH01 – Gestion des landes d'intérêt communautaire

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Les fiches-actions et mesures

Vallée du Canut	Gestion des landes d'intérêt communautaire	Priorité 1
GH01	Obj. DD : GH – Protéger et gérer les habitats et espèces d'intérêt communautaire GA – Protéger et gérer l'avifaune d'intérêt communautaire Obj. Op : Maintenir les landes humides en bon état de conservation et/ou les restaurer Maintenir les landes sèches et mésophiles en bon état de conservation et/ou les restaurer Maintenir et développer les habitats favorables à oiseaux d'intérêt communautaire Développer la ressource alimentaire pour les oiseaux d'intérêt communautaire	
Rappel de l'habitat		

Titre de la fiche action

Ordre de priorité de l'action

Numéro de la fiche

Objectif(s) de développement durable et opérationnel(s) concerné(s)

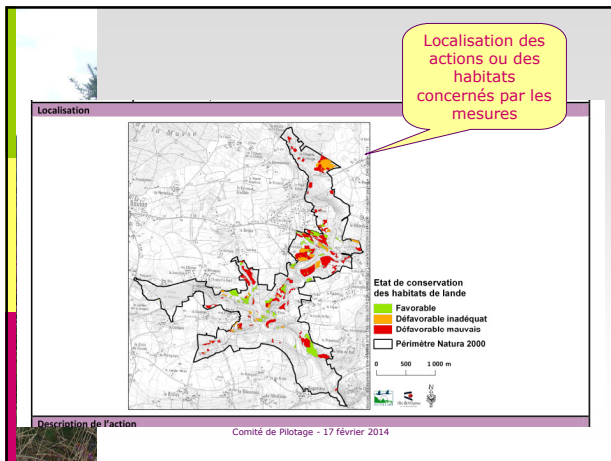
Comité de Pilotage - 17 février 2014

Périmètre concerné par l'action et statut foncier des parcelles

Bref rappel de la problématique et des enjeux

Rappel de la problématique	Les landes humides, habitat prioritaire présent dans un complexe assez conséquent proche du Moulin de la Chaise et de la Chapelle de l'Hermitage ainsi qu'au niveau des Landes blanches et au sud du lieu-dit du Ritoin, sont en mauvais état de conservation. Cet habitat remarquable de par ses exigences écologiques, riche en faune patrimoniale et pouvant abriter des végétales spécialisées, rares et menacées est en déclin au niveau européen et son aire de répartition est, de plus, limitée. La tendance d'évolution naturelle des landes humides est la modification de l'habitat en fourrés préforestiers. La quasi-totalité des secteurs de landes humides de la vallée du Canut sont abandonnés et présentent une dynamique de boisement ou d'embroussaillage. Les landes sèches à subsèches sont abondantes sur l'ensemble des coteaux de la vallée. Elles occupent toutes les pointes et promontoirs rocheux qui dominent cette dernière. Les landes mésophiles se trouvent en une trentaine de localités sur le site. La priorité des surfaces sont très perturbées et l'état de conservation de ces habitats est moyen ou mauvais. La colonisation par les résineux peut également mener à la fermeture des landes sèches. La grande majorité des secteurs de landes sèches et mésophiles est abandonnée et présente une dynamique de boisement ou d'embroussaillage marquée.
Statuts/Situation	Habitat/espèces d'intérêt communautaire concernés
- Propriétés privées - Propriétés communales et intercommunales - Propriétés CG35	4020*-1 – Landes humides atlantiques tempérées à bruyère ciliée et bruyère à quatre angles 4030-6 – Landes atlantiques sèches méridionales 4030-7 – Landes atlantiques subsèches 4030-8 – Landes atlantiques fraîches méridionales A082 : Busard Saint-Martin A224 : Engoulevent d'Europe A246 : Alouette lulu A302 : Fauvette pitchou

Habitats et/ou espèces visés par l'action



Description de l'action

GH01-1 : Identification des secteurs d'intervention prioritaires et travaux préparatoires :
 Les habitats visés par des opérations de restauration correspondent à des milieux fortement dégradés mais présentant un potentiel de restauration ou de réhabilitation. La réouverture de milieu n'est à envisager que si l'UG peut faire l'objet d'un entretien courant par la suite.
 Les milieux nécessitant un entretien sont des habitats restaurés ou en bon état de conservation pour lesquels une action de fauche / pâturage permet d'assurer leur maintien.
 Les contraintes de topographie et de portance des sols devront être étudiées et seront déterminantes pour choisir le type de matériels utilisables. Une identification des pistes d'accès, d'évacuation et de stockage des broyats sera indispensable en amont.

GH01-2 : Chantiers lourds de réouverture pour rajeunir les landes.
 La restauration des milieux boisés s'effectuera par la coupe/broyage et export de l'ensemble des végétaux ligneux. Selon les contraintes propres à chaque UG (topographie, portance) et selon le degré de fermeture du milieu (notamment la section des arbres présents), l'intervention mécanique (broyeur forestier) sera ou ne sera pas possible. Dans tous les cas, le matériel utilisé devra être adapté à la portance du sol. Les pistes d'accès et les zones de stockage devront être impérativement positionnées en dehors de toutes stations d'espèces végétales remarquables. Pour cela, en aucun cas les zones d'habitats remarquables résiduels ne devront être utilisées pour stocker ou circuler.
 Les actions éventuelles sont le bucheronnage ou le gyrobroyage, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000.

UG concernées par GH01-2 : La82, La84, La85, La87, La88, La89, La91, La93, La94, La98, La129, La130, La131, La132, La133, La134, La135, La136, La137, La138, La139, La140, La141, La142, La143, La144, La145, La146, La147, La148, La149, La150, La151, La152, La153, La154, La155, La156, La157, La158, La159, La160, La161, La162, La163, La164, La165, La166, La167, La168, La169, La170, La171, La172, La173, La174, La175, La176, La177, La178, La179, La180, La181, La182, La183, La184, La185, La186, La187, La188, La189, Bo1, Bo3, Bo4, Fo1, Fo2, Fo8, Fo9, Fo12, Fo14, Fo18, Fo21, Fo23, Fo29, Fo39, Fo40, Fo42, Fo43, Fo45, Fo49, Fo53, Fo55, Fo56, Fo58, Fo61, Fo62

GH01-3 : Entretien des parcelles par fauche et/ou pâturage Le rajeunissement régulier de la lande s'effectuera :
 - soit par coupe/broyage et export de l'ensemble des végétaux ligneux (jeunes arbres, ajoncs, éricacées). Les résiduels seront obligatoirement exportés et pourront être valorisés (compostage, exploitants agricoles). Ces

Description et déclinaison de l'action en mesures

Organisme qui semble aujourd'hui le plus approprié pour la mise en œuvre de la mesure

Partenaires scientifiques, techniques, etc.

Mentionnée à titre indicatif

Proposition d'échéancier pour la période de mise en œuvre

Les indicateurs doivent permettre de vérifier la bonne mise en œuvre des actions et d'évaluer leur efficacité

Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires et prestataires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter	Calendrier
GH01-1	Opérateur Natura 2000	CBNB	Intégré à l'animation du DOCOB		2014-2015
GH01-2	Propriétaire, CG35 par le biats, ou non, de conventions	En			2019
GH01-3	Propriétaire, CG35 par le biats, ou non, de conventions	Ent		2000	2014 → 2019 Avec GH01-2 préalable : 2015 → 2019

Indicateurs de suivi et d'évaluation
 Indicateurs de réalisation : Ouverture de milieux effectués (surfaces)
 Indicateurs de résultat : Surface d'habitats en bon état de conservation

Fiches actions complémentaires
 CS03 - Etude et suivi des populations végétales nicheuses, hivernantes et migratrices
 CS04 - Etude et suivi des habitats naturels en bon état de conservation

Références cahiers des charges / charte Natura 2000

Actions participant au bon fonctionnement ou la bonne mise en œuvre de la fiche-action

Référence au(x) cahier(s) des charges pour les contrats Natura 2000 lié(s) à l'action et/ou à la charte Natura 2000

Références cahiers des charges / charte Natura 2000

Cahiers des charges
 A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
 A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
 A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
 A32305 - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Charte Natura 2000

UG concernées non jugées prioritaires au titre de Natura 2000

Habitats ou espèces d'intérêt NON communautaire qu'il est toutefois nécessaire de prendre en compte afin de mettre en place une gestion cohérente du site Natura 2000

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Exemple concret

- Lande de l'Hermitage
 - Enjeu TRES FORT
 - Objectif de développement durable : Protéger et gérer les habitats d'intérêt communautaire
 - Objectif opérationnel : Maintenir les landes humides en bon état de conservation et/ou les restaurer
 - Fiche-action : GH01 - Gestion des landes d'intérêt communautaire
 - Mesure : GH01-2 : Chantiers lourds de réouverture
 - Cahiers des charges associés : A32301P - Chantiers lourds de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Exemple de fiche-action

Objetif de l'action	Cette action vise l'entretien de surfaces abandonnées par l'agriculture et recouvertes à l'origine de broussailles, et celles de zones humides et landes ouverts par les lignans. Elle est réalisée en profit des espèces et habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.
Habitats et espèces concernés	- Tourbières hautes actives (710*) - Tourbières dégradées (7120) - Prairies à Molinia (6410) - Landes humides (6029)
Localisation de l'action - surface engagée	A préciser au moment de la préparation et de l'animation du contrat
Engagement des bénéficiaires	- Respect des périodes d'entretien des travaux - Tenue d'un cahier d'engagement des intervenants (dans le cadre de marais calqués par le bénéficiaire) Pour les zones humides : - Pas de coupe - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas piocher, rempâturer, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le DOCOB
Engagement financier - Valeur des opérations (logées en objet du contrat de financement) par hectare ou au dix cent de hectare	- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe (évaluation des produits de la coupe en débris de la parcelle, à ses abords immédiats) : barème régional fixé à 1300 € / ha en cas d'opération mécanique 2000 € / ha en cas d'opération manuelle, 650 € / ha sans exportation.
Engagement opérationnel	- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux : barème régional fixé à 800 € / ha. - Débroussaillage : barème régional fixé à 1000 € / ha. - Traitement des souches et graminées hors de la parcelle (le procédé de débroussaillage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) : barème régional fixé à 550 € / ha. - Travaux de mise en état après entretien, depuis la fin d'opération, des produits de coupe vers un centre agréé de dépôt des produits de coupe et autres résiduels (voir règlement) : barème régional fixé à 40 € / ha. - Eau et frais d'export (pour un montant < 12% du montant global de l'action) : barème régional fixé à 1000 € / ha. - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible aux dépenses intervenant.
Points de contrôle	- Réalisation et tenue du cahier d'engagement des intervenants (dans le cadre de marais calqués par le bénéficiaire) - Compréhension de l'état initial et post-travaux des surfaces (photos) - Réalisation effective et compréhension des surfaces (photos) - Vérification des factures ou des décomptes de valeur des travaux - Vérification des factures ou des décomptes de valeur des travaux
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'animation
Financement présumé - bénéficiaire de la mesure	A préciser au moment de la préparation et de l'animation du contrat

Comité de Pilotage

A suivre... les prochaines étapes

- DOCOB
 - Envoi des 41 fiches actions avec la priorisation dès que possible par mail aux membres du COPIL
 - Remarques éventuelles attendues pour le vendredi 7 mars au plus tard par retour de mail (ou éventuellement par téléphone)

Comité de Pilotage - 17 février 2014

A suivre... les prochaines étapes

- Groupes de travail
 - Travail sur la charte Natura 2000
 - + travail sur les cahiers des charges ?
 - Réunion des GT : HFFO et ASEL
 - Fusion des deux groupes de travail ?
 - Date(s) à définir aujourd'hui : mi-mars au plus tard

Comité de Pilotage - 17 février 2014

A suivre... les prochaines étapes

- Désignation de la structure animatrice et du Président du COPIL

Comité de Pilotage - 17 février 2014

A suivre... les prochaines étapes

- COPIL de validation du DOCOB et Sortie terrain
 - Date fixée le 25 avril 2014
 - 9h30 pour la réunion de validation
 - Présence requise de l'ensemble des membres et notamment des élus pour le vote
 - **Quorum indispensable**
 - Pique nique sur le terrain si le temps le permet, pour ceux qui le souhaite
 - 14h pour la sortie terrain

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Sortie terrain du 25 avril

- Sortie terrain organisée conjointement par
 - Association Libre Canut (à l'initiative du projet)
 - Association Bretagne Vivante
 - Conseil général 35 (Opérateur Natura 2000)
- Invités
 - Membres du COPIL
 - Pour les mairies : invitation du personnel technique et administratif en plus des élus
 - Membres de l'association Libre Canut
- Inscription obligatoire pour permettre une bonne organisation

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Sortie terrain du 25 avril

- Intervenants
 - L'ensemble des partenaires techniques (membres du COPIL) est invité à participer
 - Mail envoyé par les associations Libre Canut et Bretagne vivante pour les absents
- Thèmes abordés selon les intervenants
- Invitation
 - Jointe aux courriers d'invitation pour le COPIL
 - Invitation différente pour les mairies ?
 - Invitation des adhérents Libre Canut par le biais du Président de l'association ?

Comité de Pilotage - 17 février 2014

A suivre... les prochaines étapes

□ Communication

■ Articles

- dans la presse locale
- pour bulletins municipaux et associatifs ?
- Pour sites internet des collectivités et associations ?

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Calendrier des COPIL et groupes de travail

Comité de Pilotage	4 octobre 2012	11 avril 2013	5 décembre 2013	17 février 2014	25 avril 2014
		Objectif : Validation de l'état des lieux + enjeux	Objectif : Validation des objectifs et des sentiers	Objectif : Validation des actions	Objectif : Validation du DOCOB
Groupes de travail	19 février / 6 mars 2013 (enjeux)	22 octobre 2013 (objectifs)	17 décembre 2013 (Actions)	Mars 2014 (Charte, Cahiers des charges..)	

Comité de Pilotage - 17 février 2014

Merci de votre attention

Comité de Pilotage - 17 février 2014